

« Bon espoir » de soin pour Miléna

- Ouest France (Nord-Finistère)
- 19 Nov 2021
- Arthus VAILLANT.



/ PHOTO : ARCHIVES OUEST-France

Miléna (à droite) pose avec ses camarades du collège de l'Harteloire, venus la soutenir le mercredi 31 mars.

Miléna est atteinte du syndrome de Goldenhar. La préfecture du Finistère a accordé un titre de séjour pour soins à sa mère, de six mois supplémentaires, ce qui devrait permettre à la collégienne d'être soignée.

La famille de Miléna, menacée d'expulsion, va être autorisée à rester en France durant six mois supplémentaires. Un titre de séjour « pour soins », de six mois, a été accordé à sa mère en début du mois de novembre, indique Catherine Halet, bénévole à l'association Tanik'Breizh.

La famille, le collège et les bénévoles et militants défendant le droit de la famille à résider en France se sont réjouis de la nouvelle.

« Miléna et sa mère sont super contentes », souligne Gladys Guillerm, professeure au collège de l'Harteloire, dans lequel étudie la jeune fille. « Alors qu'il y a beaucoup de déceptions et d'échecs dans ce type de situation, avec beaucoup de familles qui doivent vivre sans titre de séjour, là il y a eu une reconnaissance d'une situation qui semblait légitime à énormément de personnes », ajoute-t-elle.

Cette décision de la préfecture, recommandée par un médecin de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFFI), fait suite à un dépôt de dossier en juillet. Il a été transmis avec le dossier médical de la collégienne.

Atteinte d'une maladie rare

Cette dernière souffre du syndrome de Goldenhar, une maladie rare qui la prive d'une oreille. « Elle a eu un rendez-vous à l'hôpital Necker par rapport à son problème d'audition, une grosse opération programmée pour l'année prochaine [en octobre 2022] », relève la professeure.

Face à cette situation, la professeure et la bénévole ont « bon espoir » d'un renouvellement qui lui permettrait de se soigner. Le contraire « serait illogique », estime Gladys Guillerm. « Je les vois mal refuser un renouvellement, il y a quand même un signe de la préfecture, mais il reste une forme de précarité », ajoute-telle.

Pour Olivier Cuzon, représentant de la Ligue des droits de l'Homme à

Brest, l'accord du titre de séjour ne pérennise pas la situation de la famille. « Nous ne sommes pas naïfs, nous comprenons vite qu'il y a le cap d'échéances électorales importantes à passer, et que l'avenir de cette famille en France n'est pas garanti, loin de là », regrette-t-il.

« Une élève comme les autres »

Dans une nouvelle classe pour cette nouvelle année à l'Harteloire, Miléna « est complètement dans la dynamique du collège », de l'avis de la professeure. « C'est une élève comme les autres, qui est complètement à sa place et bien entourée. »

La situation de son père n'a en revanche toujours pas évolué. Pour le moment, il ne peut pas revenir en France, indique la bénévole, et doit rester en Arménie.